

MAIRIE  
DE  
**CONCRIERS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MAI 2021**

Présents : P. HUGUET, S. BORE, S. LARIDANT, M. GUIMONT, C. BLANCHARD, C. LAGIER, M. LEROUX, R. MINET, O. POURIAS, E. VASSOR, M. VERGER

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Maxime LEROUX

**Approbation du compte rendu de la séance de conseil municipal du 26 Avril 2021**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

**CCBVL – Création d'un syndicat mixte fermé pour la création d'un centre de ressources à Mer**

La communauté de communes avait fait l'acquisition des locaux de l'ancien restaurant « L'appel de la Forêt ». Aujourd'hui elle a entamé un agrandissement de ces locaux pour un coût de 2,3 millions d'euros dont environs 35 % seront à sa charge, le reste étant couvert par des subventions.

A terme, l'ensemble de ces locaux seront destinés à former un pôle emploi, avec d'un côté le service Porte de l'emploi de la communauté de communes Beauce Val de Loire et de l'autre un centre de formation.

Le centre de formation sera exploité par l'entreprise Onet Technologies qui s'est engagée sur un contrat de plusieurs années et versera un loyer à la CCBVL.

Le centre de formation sera destiné à former des opérateurs qui effectueront les travaux sur la Centrale Nucléaire de Saint Laurent des Eaux dans le cadre du programme du prolongement de la durée de vie de 10 ans de celle-ci.

L'autre part des personnes seront formées à des compétences de caristes dans le cadre du déploiement de la zone.

La communauté de communes Beauce Val de Loire travaille en collaboration avec la communauté de communes du Grand Chambord sur ce projet, et afin de permettre l'exploitation du centre de formation, il est nécessaire que les deux communautés de communes créent un syndicat mixte fermé.

La création de celui-ci est soumise à l'approbation des conseils municipaux des deux communautés de communes.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la mise en place de ce syndicat (11 pour, 0 contre, 0 abstention).

### **Projet 1 place de l'Eglise**

Suite à la proposition de plan faite par Monsieur ROMERO architecte en charge du projet après sa venue lors du conseil municipal du 26 Avril 2021, le conseil municipal s'était réuni. L'objectif de cette réunion était d'apporter les remarques et les propositions quant à l'agencement et l'aménagement du projet proposé.

M ROMERO a retravaillé le projet en prenant en compte ces remarques et en apportant les limites de certaines réalisations. Il a réalisé une nouvelle version de plans. Ceux-ci ont été soumis au conseil municipal lors de cette réunion dans le but de lancer la phase suivante de chiffrage du projet.

Il a été demandé à M ROMERO de chiffrer le projet en deux phases.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les plans proposés par l'architecte (11 pour, 0 contre, 0 abstention).

### **Organisation des élections départementales et régionales**

Les élections départementales et régionales ayant lieu le même jour, cela nécessite deux bureaux de vote en parallèles.

Les conseillers se sont organisés pour la répartition des horaires de tenue de bureaux de votes.

Une équipe plus réduite se chargera de la mise en place de la salle quelques jours avant, afin que celle-ci permette le respect du protocole sanitaire, et un bon déroulement simultané des deux scrutins.

### **Questions et informations diverses :**

- **Organisation des cérémonies du 14 Juillet :** Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas organiser de célébration pour le 14 Juillet compte tenue de la situation sanitaire
- **Remise en état des chemins des Heumes :** Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens les chemins ont été endommagés. Ceux-ci ont été remis en état par la société Eiffage.
- **Travaux de voiries :** Un inventaire des trous et fissures à remettre en état lors du passage de l'entreprise en charge de ces travaux a été fait par deux conseillers. Au cours de cet inventaire, ils ont pu constater d'autres zones de voirie où des anomalies pourraient amener à la réflexion de travaux.